



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/1997/93
2 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997
Point 6 i) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME
ET AUTRES QUESTIONS

Lettre datée du 27 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil économique et social, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter à l'attention du Conseil à sa session de fond de 1997 la question de la proclamation de l'an 2000 année internationale de la culture de la paix.

En accord avec sa mission fondamentale de bâtisseur de paix tel que défini dans sa Constitution, l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (Unesco) a célébré en juillet 1989, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), le Congrès international de la paix dans l'esprit des hommes, duquel est né le concept de la culture de la paix. De plus en plus, la promotion d'une culture de paix est vue comme un objectif non seulement de l'Unesco, mais aussi des autres organisations intergouvernementales du système des Nations Unies, des Etats membres et des organisations non gouvernementales. Ce concept a tant inspiré les activités à des niveaux divers et dans beaucoup de régions qu'il est, aujourd'hui, admis que la culture de la paix est devenue un mouvement de caractère universel.

Le projet de proclamer l'an 2000 année internationale de la culture de la paix a eu le soutien de plusieurs Etats membres. L'objectif visant à attirer l'attention de la communauté internationale, de façon concertée, sur la promotion d'une culture de la paix émane de la Déclaration de Puebla

du 17 mai 1997 (voir appendice). Les éditeurs de journaux latino-américains, en réunion à Puebla (Mexique), ont recommandé urgemment que les Nations Unies déclarent une année internationale de la culture de la paix.

Compte rendu de ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur du Conseil, vous voudrez bien trouver en annexe, un mémorandum relatif à cette initiative du Gouvernement ivoirien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser cette lettre comme document officiel du Conseil économique et social.

Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire
auprès des Nations Unies,

(Signé) Youssoufou BAMBA

Annexe

Mémoire explicatif

La célébration d'une année internationale de la culture et de la paix permettrait de conjuguer et de coordonner les efforts de la communauté internationale en faveur de la promotion d'une culture de la paix. Si l'an 2000 a été choisi à cette fin, c'est parce que le tournant du millénaire constitue un moment privilégié pour mettre en perspective tout le siècle à venir, au cours duquel nous espérons favoriser la culture de la paix et en faire une réalité quotidienne.

Une culture de la paix repose sur plusieurs éléments : non-violence et respect des droits de l'homme; respect et solidarité entre tous les peuples et dialogue des cultures; couplage de la paix, de la participation démocratique et du développement humain durable; liberté de circulation et d'échange de l'information et des connaissances; contribution à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits; enfin, égalité entre les femmes et les hommes. La réalisation de ces objectifs passe par des projets dans le cadre desquels les populations prennent une part active à la transformation de leurs valeurs, de leurs attitudes et de leur comportement. Les partenariats forgés entre les Etats Membres, les différentes couches de la société civile et les organismes, fonds et organes compétents du système des Nations Unies revêtent une grande importance pour l'élaboration, l'exécution et la promotion d'activités durables et concrètes visant à prévenir les conflits et à rétablir une paix et une sécurité durables au sein des communautés touchées.

Le processus visant à conjuguer les efforts de la communauté internationale a été amorcé. C'est ainsi que l'Assemblée générale, par sa résolution 51/101 du 12 décembre 1996, intitulée "Une culture de la paix" et dont le projet avait été présenté par 76 Etats Membres, a déjà entrepris au sein du système des Nations Unies l'élaboration d'une déclaration et d'un programme d'action sur la culture de la paix.

Si l'an 2000 est proclamé année internationale de la culture et de la paix, il faut espérer que ce mouvement qui s'amorce sera le fruit d'efforts concertés et sera résolument engagé sur la voie du succès pour le siècle à venir. Aussi l'Assemblée générale est-elle invitée à appuyer une décision dans ce sens.

Appendice

DECLARATION DE PUEBLA DES PARTICIPANTS A LA REUNION
DES DIRECTEURS ET REDACTEURS EN CHEF DE LA PRESSE
D'AMERIQUE LATINE POUR UNE CULTURE DE LA PAIX

Les participants à la réunion des directeurs et rédacteurs en chef de la presse d'Amérique latine pour une culture de la paix qui s'est tenue à Puebla, au Mexique, à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), déclarent ce qui suit :

La liberté d'expression est primordiale si l'on veut asseoir une culture de la paix sur le continent.

L'histoire montre que, d'ordinaire, l'extension et la généralisation de la violence sont précédées et accompagnées de marques d'hostilité à l'égard de la presse libre et de son bâillonnement.

La culture de la paix suppose le dialogue et la connaissance des autres, fruits d'une vaste et libre circulation des idées, dont le principal canal est la presse indépendante.

La réalisation de l'harmonie interne au sein des sociétés et de l'entente pacifique entre les nations exige la transparence de l'information et des opinions afin de pouvoir surmonter les divergences et parvenir à un accord.

L'Unesco a reconnu que des médias agissant en toute liberté peuvent concourir de façon majeure à l'instauration d'une culture de la paix, en ce qu'ils font connaître les vues et opinions de chacun, sans violence et dans un esprit de compréhension et de respect envers le prochain.

Les directeurs et rédacteurs en chef participant à la réunion croient en la compréhension et la tolérance, pacifiques et créatrices, et au pouvoir qu'a la presse d'éduquer en transmettant des valeurs fondées sur le respect de la vie et de la dignité des êtres humains et en incitant à la coopération en vue de consolider la culture de la paix.

En conséquence :

Ils confirment leur attachement à la non-violence.

Ils expriment la volonté de mettre au point des modes de consultation qui permettent d'éviter l'escalade lors de toute manifestation de violence.

Ils réaffirment leur attachement à une société dont les membres coexistent en paix et renoncent à la culture de la violence au profit d'une culture de la paix.

Ils accueillent avec satisfaction et appuient la décision des rédacteurs en chef de la presse équatorienne et péruvienne participant à la réunion de continuer à se rencontrer en vue de créer et conserver un espace de transparence de l'information dans les relations entre leurs deux pays et leur cheminement vers la paix.

Ils invitent les médias à condamner toute initiative susceptible de favoriser la culture de la guerre et s'inquiètent de la récente levée de l'embargo frappant les armes de haute technologie qui peuvent désormais être vendues dans la région; cette mesure risque de provoquer une course aux armements dont le coût entraînera inéluctablement une diminution des ressources consacrées à la mission qui fait l'objet de la réunion : promouvoir une culture de la paix.

Ils s'inquiètent de la concentration des médias à l'échelle mondiale, qui menace la liberté d'expression et limite le pluralisme en matière d'information et d'opinion, fondements d'une culture de la paix.

Ils proclament que la liberté de la presse s'étend au droit des citoyens à l'information.

Ils condamnent tous les moyens par lesquels les gouvernements portent atteinte à la liberté d'expression et en particulier toute pression économique dont les médias et les journalistes sont l'objet.

Ils suggèrent à l'Unesco de soutenir la coopération entre les médias afin d'encourager l'échange d'information sur la culture de la paix.

Ils suggèrent que les Nations Unies proclament 1999 "Année internationale de la culture de la paix".

Ils remercient le Directeur général de l'Unesco, M. Federico Mayor, de l'initiative qu'il a prise en faveur d'une culture de la paix et de les avoir invités à se réunir.

Ils remercient le Gouvernement de l'Etat de Puebla et en particulier le Gouverneur M. Manuel Barlett Díaz, d'avoir accueilli la réunion et de lui avoir offert la généreuse hospitalité de la souriante ville de Puebla, bien culturel de l'humanité.
